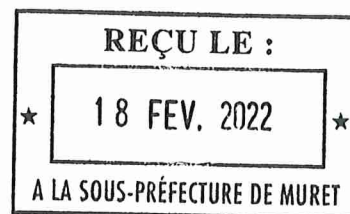


MAIRIE
DU
FOUSSERET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2022

**DOSSIER N° 2022-08 : AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE DE BENQUE, CREATION D'UN
OSSUAIRE DANS LE CIMETIERE DU VILLAGE ET DEMANDES DE
SUBVENTIONS**

L'an deux mille vingt-deux le huit février, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le deux février, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - MM. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien - Mme LAFARGUE Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien.
M. DAURE Nicolas ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent.
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine.
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à M. BELMONTE José.
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric.
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LIGONNIERE Vincent

M. le Maire annonce avoir été sollicité par plusieurs administrés, du quartier de Benque, souhaitant inhumer les membres de leur famille, dans le cimetière de ce quartier. Malheureusement, ce dernier ne disposant plus d'emplacement disponible, il n'est pas possible de donner des suites favorables à ces demandes, pour l'instant.

Cette situation a toutefois été anticipée par la commune, depuis plusieurs années. Ainsi un emplacement réservé est prévu dans le PLU pour l'agrandissement du cimetière et l'aménagement d'un parking.

M le Maire présente les différentes options d'agrandissement du cimetière.

La première option vise à acquérir le foncier nécessaire à l'extension du cimetière et le parking attenant.

La seconde et la troisième option visent à acquérir davantage de foncier pour faire des aménagements des abords. Les options seront fonction des négociations avec le propriétaire des terrains.

De plus, il convient d'envisager la construction d'un ossuaire cette fois dans le cimetière du village pour des questions de réglementation.

L'ossuaire permet de rassembler les restes de concessions récupérées par la municipalité car abandonnées par les familles. Une longue procédure est à suivre pour récupérer les concessions mais la commune envisage de les mener à bout.

Ainsi M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager toutes démarches utiles pour l'extension du cimetière de Benque, pour la création d'un ossuaire dans le cimetière du village et pour solliciter des subventions auprès des organismes compétents.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'extension du cimetière de Benque ainsi que la création d'un parking attenant selon le schéma joint en annexe.

ARTICLE 2 : d'approuver le principe de l'acquisition des parcelles de terrain permettant cette extension.

ARTICLE 3 : d'autoriser M. le Maire à engager toutes démarches auprès du propriétaire des terrains en vue de cette acquisition.

ARTICLE 4 : d'approuver la création d'un ossuaire dans le cimetière du village.

ARTICLE 5 : d'autoriser M. le Maire à préparer les devis et études ayant trait à l'extension du cimetière de Benque et la création d'un ossuaire dans le cimetière du village et à demander pour ces projets des subventions aux organismes compétents.

ARTICLE 6 : de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.

Le Fousseret, le 11 février 2022
Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.